



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 Janvier 2024

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Fabien FRECH, Thierry TEISSEIRE et Amélie VOISIN.

ABSENTS/EXCUSES : René MORETTI (a donné procuration à Roger ANOT), Aurore OVION, Christelle MINETTO-MALABRY (a donné procuration à Bruno AYCARD), Magali REYNIER (a donné procuration à Marie-Martine XICLUNA) et Jean-Baptiste LEDOUX.

A 19h00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent. Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Fabien FRECH a été choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

- I – Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement
- II – Arrêt du reversement partiel du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Vallée du Gapeau
- III – Demande de subvention au titre de l'aide aux communes (Axe 2) pour l'acquisition de fours pour la cantine scolaire
- IV – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) pour l'acquisition d'un photocopieur pour l'école
- V – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour la salle Henri Aycard
- VI – Modification du tableau des effectifs
- VII – Approbation des tarifs et du règlement intérieur du futur Relais Ado
- VIII – Modification des statuts et adhésion de compétence de la commune de FLAYOSC au Symielec

IX – Adoption des décisions municipales

X – Questions diverses

I – Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif. Ces dépenses sont plafonnées à 25% du montant de l'année 2023, soit 100 239,25 €.

Approbation à l'unanimité.

II – Arrêt du reversement partiel du produit de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Vallée du Gapeau

La loi de finances pour 2022 rendait obligatoire le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à la communauté de communes. Les communes membres et la communauté de communes avaient conjointement retenu un taux de reversement forfaitaire de 5 %. Cette obligation a été annulée par la seconde loi rectificative de finances pour 2022, rendant à ce reversement son caractère facultatif.

En concertation avec la CCVG il est proposé de mettre un terme à ce reversement à compter de 2025.

Approbation à l'unanimité.

III – Demande de subvention au titre de l'aide aux communes (Axe 2) pour l'acquisition de fours pour la cantine scolaire

La commune souhaite faire l'acquisition de fours pour remplacer ceux de l'école en raison de leur vétusté. Le montant de l'acquisition se chiffre à 17 090,00 € HT. Il est proposé de solliciter l'aide du Département au titre de l'aide aux communes à hauteur de 80%, c'est-à-dire 13 672,00 €.

Approbation à l'unanimité.

IV – Demande de subvention au titre du Fonds d'Initiative Cantonal (FIC) pour l'acquisition d'un photocopieur pour l'école

La commune souhaite faire l'acquisition d'un photocopieur pour remplacer celui de l'école en raison de sa vétusté. Le montant de l'acquisition se chiffre à 5 526,10 € HT. Il est proposé de solliciter l'aide du Département au titre du Fonds d'Initiative Cantonale à hauteur de 80%, c'est-à-dire 4 420,88 €.

Approbation à l'unanimité.

V – Demande de subvention au titre du Fonds d’Initiative Cantonal (FIC) pour l’acquisition d’un vidéoprojecteur pour la salle Henri Aycard

La commune souhaite faire l’acquisition d’un vidéoprojecteur pour la salle Henri Aycard. Le montant de l’acquisition se chiffre à 3 761,00 € HT. Il est proposé de solliciter l’aide du Département au titre du Fonds d’Initiative Cantonale à hauteur de 80%, c’est-à-dire 3 008,80 €.

Approbation à l’unanimité.

VI – Modification du tableau des effectifs

La présente modification du tableau des effectifs vise à créer un poste d’ATSEM à temps complet (réussite à un concours).

Approbation à l’unanimité.

VII – Approbation des tarifs et du règlement intérieur du futur Relais Ado

Afin d’organiser l’accueil des 11-15 ans au sein du Relais Ado, il est nécessaire d’approuver le règlement intérieur ainsi qu’une charte de bonne conduite. De même, il est nécessaire de modifier la régie de la cantine pour intégrer les activités du relais ado, ainsi que la création d’une régie d’avance pour le Relais Ado. Enfin, une grille de tarifs approuvée par la CAF doit être approuvée.

Approbation à l’unanimité.

VIII – Modification des statuts et adhésion de compétence de la commune de FLAYOSC au Symielec

Le Symielec soumet à l’approbation du Conseil Municipal la demande de transfert de compétence de la commune de FLAYOSC « Réseau de prise de charge pour véhicule électrique » au Symielec. Notre Conseil doit acter ce transfert.

Approbation à l’unanimité.

IX - Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l’article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

X - Questions diverses :

Le Maire entame les questions diverses en adressant ses remerciements à l’ensemble des personnes ayant concouru à la réussite du repas des seniors. Il souligne la qualité de l’accueil, du repas et des animations. Il précise par ailleurs que les colis seront, comme à l’accoutumée, déposés aux personnes n’ayant pas la possibilité de se déplacer (maladie, indigence, ...).

Par la suite le maire indique que la mise en concurrence pour la désignation d’un maître d’œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la rue des Bastides a été lancée. Il espère les travaux terminés pour l’été. De même, 2024 sera l’année de réhabilitation du second étage de l’immeuble République, dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2023.

A ce titre, les travaux du Relais Ado sont terminés et les inscriptions seront prochainement ouvertes pour un démarrage des activités au vacances d'hiver.

Par ailleurs, le maire rapporte qu'il a déposé auprès du ministère de l'intérieur une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2023. En effet, plusieurs habitations ont été touchées par des fissures liées aux mouvements de terrain.

Le maire informe également qu'un tournoi de football solidaire aura lieu du 9 au 12 mai et que le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume organisera sa fête annuelle au sein du parc Peiresc le dimanche 16 juin.

Mme FAUVRE précise également que le 9 mai sera consacré à la journée de l'Europe et qu'à ce titre la commune recevra des délégations des communes jumelées. Un arbre du jumelage sera dévoilé à cette occasion. Elle espère que les élus assisteront à cette cérémonie.

Le maire évoque la possibilité de création d'un musée du fer à repasser grâce au don de la collection d'un privé. Les membres de l'assemblée prennent acte.

M. GARRIGUES informe qu'un courrier anonyme a été déposé dans la boîte aux lettres de l'école. Les caméras de surveillance ne couvrent pas ce secteur ce qui empêche l'identification de la personne. Il estime que la couverture des caméras pourrait être améliorée dans quelques endroits de la commune. Le Maire lui indique que la police travaille déjà sur des possibilités d'extension du réseau actuel. Le 1^{er} adjoint renchérit en soulignant que les contraintes techniques (alimentation, réseau WIFI...) sont parfois des facteurs limitants pour le déploiement.

M. TURCHESCHI rappelle l'existence de la commission extramunicipale du patrimoine chargée de valoriser le village et son image. Il rappelle les actions déjà réalisées ces dernières années et indique que le groupe travaille actuellement sur un projet de film, de livre ainsi que mise en place d'un banc ornemental au niveau de la place Peiresc.

Mme BOURBAO reprend en indiquant que la mise en valeur du village devrait s'accompagner d'une amélioration de la signalétique, notamment en ce qui concerne les parkings. Par ailleurs, elle propose que les photos historiques du village imprimées sur panneaux soient exposées en divers points du village et non à la Maison du Patrimoine.

Enfin, M. VITRANT indique qu'il a assisté à une réunion au Département qui fait état d'un déploiement à 100% de la fibre sur le territoire de la commune. Il précise aussi qu'un plan pour l'inclusion numérique est à l'étude et permettrait de prodiguer des cours aux personnes en difficultés face aux nouvelles technologies (sous réserve de désigner une personne en charge d'animer ces ateliers).

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le maire lève la séance à 20h30.

